NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/ES-10/24
3 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour

MESURES ILLÉGALES PRISES PAR ISRAËL À JÉRUSALEM-EST OCCUPÉE
ET DANS LE RESTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Lettre datée du 1er avril 1998, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à mes lettres antérieures, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les déclarations imprudentes que ne cessent de faire de hauts responsables du Gouvernement israélien, déclarations qui ne font qu'ébranler davantage le fragile édifice du processus de paix au Moyen-Orient et confirment la politique de ce gouvernement qui consiste à violer en permanence le droit international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

C'est ainsi que le mardi 31 mars 1998, M. Benyamin Nétanyahou, Premier Ministre israélien, a visité Maale Adumim, colonie israélienne illégale en Cisjordanie, qu'il a qualifiée de "partie de la grande Jérusalem" et a déclaré "nous nous investissons dans le développement de cet établissement". La promotion des notions de "grand Jérusalem" ou de "grand Israël" doit être condamnée avec la dernière énergie car ces notions sont l'expression d'une politique expansionniste et colonialiste. Ces récentes déclarations constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le statut de Jérusalem et un exemple du mépris affiché pour la position de tous les autres États Membres de l'ONU. Elles constituent également une violation des accords conclus entre les deux parties en vertu desquels l'avenir de Jérusalem doit être discuté lors des négociations sur le statut définitif.

On relèvera par ailleurs que ces déclarations ont été faites un jour seulement après la fin de la visite dans la région de M. Dennis Ross, Envoyé spécial des États-Unis chargé du processus de paix au Moyen-Orient, visite qui n'a donné aucun résultat tangible en raison de l'intransigeance d'Israël et de ses tentatives visant à se soustraire aux obligations découlant des accords conclus. En fait, ces déclarations ne font que réaffirmer les mauvaises intentions d'Israël à cet égard.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

L'Observateur permanent
de la Palestine auprès
de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Nasser AL-KIDWA

---